

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **Fourniture de mobilier pour la vie étudiante de l'Université Paris-Saclay** |

**Consultation n° 2024-A141**

**Université Paris-Saclay**

Bâtiment Breguet

3 rue Joliot Curie

91190 Gif Sur Yvette

Table des matières

[**1.** **Contexte et objet de la consultation** 3](#_Toc192503722)

[**1.1** **– Objet** 3](#_Toc192503723)

[**1.2** **– Présentation de l’Université Paris-Saclay** 3](#_Toc192503724)

[1.2.1 – circulations et stationnement 4](#_Toc192503725)

[1.2.2 – Intervenants 4](#_Toc192503726)

[**1.2– Délais d’exécution** 5](#_Toc192503727)

[**2.** **Conditions générales d’intervention** 5](#_Toc192503728)

[**2.1** **– Personnel qualifié** 5](#_Toc192503729)

[**2.2** **– Tenue du personnel** 5](#_Toc192503730)

[**2.3** **– Généralités de l’aménagement** 5](#_Toc192503731)

[2.3.1 – Normes applicables 6](#_Toc192503732)

[2.3.2 – Développement durable 6](#_Toc192503733)

[2.3.3 – Définition des produits 6](#_Toc192503734)

[**2.4** **– Engagements du candidat** 7](#_Toc192503735)

[2.4.1 – Conditions générales 7](#_Toc192503736)

[2.4.2 – Garantie et service après-vente 8](#_Toc192503737)

[2.4.3 – Organisation logistique 8](#_Toc192503738)

[2.4.4 – Formation du personnel 9](#_Toc192503739)

[**3.** **Obligations du candidat** 9](#_Toc192503740)

[ANNEXES 10](#_Toc192503741)

1. **Contexte et objet de la consultation**
   1. **– Objet**

La présente consultation est lancée dans le cadre de l’amélioration de la vie étudiante et de campus de l’université Paris Saclay. Ce projet est porté par la DVEEC (direction de la vie étudiante et Egalité des Chances) de l’université Paris Saclay en collaboration avec les composantes et directions de l’université.

L’objectif est d’acheter du mobilier dédié à la vie étudiante sur le long terme, au service de l’ensemble des composantes de l’Université Paris-Saclay. Il s’agit à la fois d’équiper de nouveaux espaces et de renouveler le mobilier des lieux de vie existants. L’université compte aujourd’hui plus d’une centaine d’espaces de vie étudiante.

Le financement de cette opération est issu d'une Opération Pluriannuelle d’Investissement issu de contributions pour la vie étudiante et de campus (CVEC) d’une part, et des ressources des composantes et directions d’autre part.

Le budget maximum total du marché est de deux millions (2M) d’euros. Il est prévuque ce marché se déroule sur quatre années.

Le mobilier répondra aux enjeux de développement durable et d’accessibilité.

De manière à faciliter les commandes sur ce marché au sein de l’Université, le marché doit proposer une page internet de commande avec un valideur en interne pour gagner en fluidité.

* 1. **– Présentation de l’Université Paris-Saclay**

Le plateau de Saclay regroupe, à une quinzaine de kilomètres de Paris :

* Environ 13% de la recherche publique française (CEA, CNRS, INRA, Université Paris-Saclay, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS, etc.),
* De puissants pôles de recherche de développement privés (Renault, PSA, Danone, EADS, etc.) directement connectés à des zones d’activités dynamiques (Courtabœuf, Massy, Vélizy-Villacoublay, Saint-Quentin-en-Yvelines).

L’Université Paris-Saclay entend faire émerger un écosystème de l’innovation de rayonnement mondial, mettant à profit l’ensemble des ressources de la métropole francilienne, et mis en réseau grâce au futur métro Grand Paris Express dont la ligne 18 desservira le territoire.  
Pour assurer le succès de ce projet, l’État a inscrit depuis le 3 mars 2009, le projet Paris-Saclay parmi les Opérations d’Intérêt National (OIN).

Cet éco-territoire accueillera à l’horizon 2025 environ :

- 15 000 habitants,  
- 20 000 enseignants-chercheurs,  
- plus de 30 000 étudiants,  
- 20 000 salariés d’entreprises.

Les mobiliers sont également amenés à équiper les bibliothèques et le learning center de l’Université :

1. – circulations et stationnement

La fourniture de mobilier concerne l’ensemble des espaces de vie étudiante au sein de l’Université Paris Saclay et sur les différents campus : Orsay Vallée, Orsay Plateau, Kremlin Bicetre, Sceaux et Cachan. Les lieux et adresse de livraison seront spécifiés à chaque bon de commande. Tout ajout de nouveaux sites sera contractualisé par avenants.

L’adresse des bâtiments pour la livraison sera déterminée entre le candidat et la DVEEC. Les modalités de livraison seront déterminées par la personne référente et en charge du dossier.

Le candidat doit se conformer aux contraintes d’accès et de circulation en vigueur sur les lieux d’exécution des prestations. Il appartient au candidat de veiller au respect de ce plan par ses équipes et éventuels sous-traitants. Tout manquement sera sanctionné.

**Les demandes d’autorisation de stationnement sur la voie publique sont à la charge du candidat**, ainsi que les frais afférents et les diverses responsabilités qui pourraient en découler. A titre exceptionnel, un arrêt sur les voies d’accès pompiers pourra être autorisé à la condition expresse que le chauffeur reste à proximité des camions et communique son numéro de téléphone portable aux intervenants qui lui seraient indiqués avant livraison.

* + 1. – Intervenants

L’Université Paris-Saclay est la personne publique pour le compte de laquelle les prestations sont réalisées. Dans le cadre des prestations stipulées au présent CCTP, les chefs de projet restent les interlocuteurs privilégiés du candidat.

Gabriel Milès

Bâtiment 311 rue du Chateau, Orsay 91405

Disponible du lundi au vendredi 9h30/17h30

[gabriel.miles@universite-paris-saclay.fr](mailto:gabriel.miles@universite-paris-saclay.fr)

[hadrien.maury-casalta@universite-paris-saclay.fr](mailto:hadrien.maury-casalta@universite-paris-saclay.fr)

[herve.rivieres@universite-paris-saclay.fr](mailto:herve.rivieres@universite-paris-saclay.fr)

**2 – Décomposition en lots**

Ce marché public de fournitures de mobiliers se divise en 4 lots, détaillés ci-dessous

|  |  |
| --- | --- |
| **Lots** | **Désignation** |
| Lot 1 | Mobilier divers   * Canapés, fauteuils, poufs à billes, tables basses, bureaux, mobilier détente |
| Lot 2 | Equipement de restauration   * Micro-ondes, tables hautes et basses, chaises, armoires, mange-debout |
| Lot 3 | Mobilier extérieur   * Mange-debout, chaises hautes, tables, fauteuils, table de pique-nique, table de ping-pong, , |
| Lot 4 | Cabines acoustiques   * Cabines acoustiques 1 à 6 places |

Les durées de garantie des mobiliers seront fixées par les candidats dans leur offre et font l’objet des critères d’évaluation des offres.

**1.2– Conditions d’exécution**

Le présent accord-cadre sera exécuté par émission de bons de commande. Les conditions d’exécution et les adresses de livraison seront spécifiées à chaque bon de commande.

Le marché inclut la fourniture, la livraison, le montage et l’installation des mobiliers dans les espaces.

Le candidat devra proposer la possibilité de passer les commandes en ligne via un site ou une application dédiée. La plateforme de commande devra intégrer différents niveaux de validation afin de rendre le processus de commande le plus fluide possible.

1. **Conditions générales d’intervention**
   1. **– Personnel qualifié**

Toutes les opérations assurées par le CANDIDAT sont effectuées par des équipes   
qualifiées. Le personnel d'encadrement, coordinateur et chefs d'équipes doivent faire partie du personnel permanent de l'entreprise et demeurer identiques pendant toute la durée   
de la prestation.

Le titulaire assure une garantie pièces, main d’œuvre et déplacements compris pour l’ensemble de sa fourniture. Cette garantie est intégrée au prix des fournitures.  
Le titulaire assure à sa charge les essais si nécessaires et contrôles liés à la qualité et la sécurité des équipements installés.

* 1. **– Tenue du personnel**

Pas d’exigences particulières en la matière, même si une identification claire des personnels de l’entreprise intervenant dans les locaux de l’Université présente un intérêt certain.

* 1. **– Généralités de l’aménagement**

Les prestataires sont invités, durant la période de réponse au marché, à visiter les espaces de l’Université Paris-Saclay pour construire une proposition adaptée.

Pour certaines demandes de l’Université Paris-Saclay, le titulaire peut être invité à visiter les lieux afin de faire la meilleure proposition d’optimisation d’installation de mobilier (forfait visite correspondant). La configuration spatiale particulière de certains espaces de travail et les attentes de leurs usagers, appellent en outre un mobilier adapté.

Les produits devront comporter des caractéristiques devant respecter : la modularité dans les usages, la facilité de manipulation et de transport (mobilier empilable, déplaçable) seront attendus pour les mobiliers identifiés comme tel. Les gammes des mobiliers proposées devront de préférence tenir compte des conditions d’éclairage naturel ou artificiel.

Outre leur aspect esthétique, les mobiliers présenteront des qualités à la fois de solidité et de confort ; leur entretien sera facile (antitaches…)

* + 1. – Normes applicables

De manière générale, tous les produits proposés devront être conformes à l’ensemble des normes NF rendues obligatoires par arrêtés ministériels ainsi qu’aux normes ayant trait à la sécurité et à la santé des personnes.

* + 1. – Développement durable

Les candidats présenteront dans leur dossier (cf. Réglement de consultation) l’ensemble des engagements pris au titre de leur offre en matière de développement durable qu’il s’agisse tant du volet environnemental que social. Ces engagements, et les éléments probants assurant de leur mise en oeuvre effective constitueront un critère d’évaluation des offres. Les dispositions ci-après constituent seulement des indications montrant l’ensemble des mesures qui peuvent être prises en matière de développement durable.

Il peut s’agir de mesures pour préserver les ressources naturelles, la qualité de l’eau ou de l’air, des actions pour réduire la quantité de déchets et avoir l’assurance d’une gestion adaptée, des mesures pour limiter le recours aux substances dangereuses au cours du processus de fabrication.

Pour tout mobilier en bois, celui-ci viendra de forêts durables.   
Le champ d’activité couvert par le présent objectif peut concerner toute la partie fabrication y compris le transport et les emballages.

Le candidat joindra à son offre les certificats, labels ou équivalent pour tous les produits proposés.  
De plus, le candidat pourra joindre au dossier de réponse tout autre document qui lui semblera judicieux dans le cadre de la politique environnementale de son entreprise.

Toutes les attestations requises concernant le fabricant et les meubles proposés seront à joindre à l’offre. Il est entendu que les attestations fournies auront été établies par des organismes de certifications reconnus et extérieurs au fabricant. Tout autre type d’attestation ne pourra être pris en compte dans cette consultation.

Un engagement dans la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) du candidat est attendu.

* + 1. –

Définition des produits Le dossier présenté comportera au minimum une fiche indiquant, pour le produit proposé, les éléments suivants :

* Présentation générale (avec photo)
* Caractéristiques de formes et dimensions
* Description technique des constituants et matériaux
* Couleurs proposées (fournir des échantillons ou nuanciers)
* Notices de montage/démontage
* Notices d’entretiens
* Conditions de respect des règles de sécurité
* **Matériaux** : Le mobilier doit être fabriqué avec des matériaux écologiques et durables, certifiés conformes aux normes environnementales.
* **Ergonomie** : Les équipements doivent offrir un confort adapté à un usage prolongé, en particulier pour les chaises et bureaux.
* **Durabilité et Résistance** : Le mobilier doit être conçu pour résister aux contraintes d'un usage quotidien intensif par les étudiants.
* **Esthétique et Design** : Le mobilier doit avoir un design moderne et sobre qui s'intègre bien dans les espaces étudiants tout en étant fonctionnel.

**Conformité aux Normes de Sécurité** : Les équipements doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur, garantissant leur sécurité d'utilisation

#### **Sécurité - Classement au feu**

Le mobilier destiné à être utilisé dans des établissements recevant du public (ERP) devra présenter, au minimum, un classement au feu M3 (M1 pour les mobiliers des bibliothèques). Ce critère est obligatoire pour les mobiliers de grande taille (type cabines, structures fixes), et fortement recommandé pour les petits mobiliers, bien que non obligatoire. Le classement au feu constitue également un critère discriminant pour l’analyse des offres, permettant d’éliminer les solutions peu adaptées au contexte d’usage.

#### **Modularité des espaces**

Une attention particulière devra être portée :

* au poids du mobilier,
* à sa facilité de déplacement,
* à ses possibilités de rangement optimisées, notamment par l’usage de mobilier empilable ou pliable en période de non-utilisation.

#### **Nettoyage et hygiène**

Le mobilier proposé devra permettre un entretien simple et rapide. La facilité de nettoyage constitue une exigence générale applicable à l’ensemble des équipements fournis.

* 1. **– Engagements du candidat**

Il est demandé au candidat de détailler les services proposés dans le mémoire techniquejoint à son offre.

* + 1. – Conditions générales

Les prestations à la charge du présent marché comprennent :  
· La fourniture, amenée à pied d’œuvre, l’installation, le montage et l’évacuation  
de tout le matériel nécessaire à la bonne exécution des installations.  
· La fabrication en usine ou en atelier  
· Le chargement, transport et déchargement  
· Le levage et approvisionnement sur site.  
· La protection des sols et des murs ainsi que des ascenseurs et monte-charge si nécessaire  
· La descente ou le roulage des déchets.  
· La protection des mobiliers livrés jusqu’à la réception.  
· L’enlèvement des protections et le nettoyage des mobiliers pour la réception.  
· La reprise et le remplacement en cas de produits défectueux ou non conforme  
· L’installation du mobilier monté dans la salle de destination  
· Le montage et la fixation au mur dans la salle de destination  
· La disponibilité de ses services   
· Le stockage du mobilier jusqu’à la date définitive de livraison transmise par l’université.

* + 1. – Garantie et service après-vente

Dans des conditions normales d’utilisation, pièces et main d’œuvre, le candidat s’engagera à offrir une garantie deux ans.

**Cette garantie est intégrée au prix des mobiliers.**

Le candidat s’engagera à intervenir dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés en cas de défaillance d’un produit.

En cas de besoin d’approvisionnement de pièces détachées, le fournisseur s’engagera dans un délai maximum de quatre (4) semaines à réparer le mobilier cassé et si celui-ci ne peut l’être faute de réparation possible, le remplacer par un produit comparable, sans frais supplémentaire.

En cas de livraison non conforme, le candidat s’engagera à reprendre et à remplacer le produit défectueux dans un délai de cinq (5) jours ouvrés maximum, à compter la date de la demande formulée par l’université, s’il est disponible sur stock.

Dans le cas d’indisponibilité sur stock, le produit défectueux sera remplacé à l’identique dans un délai de quatre (4) semaines maximums.

Le candidat devra s’engager par écrit à pouvoir fournir pendant au moins quatre (4) ans le mobilier sélectionné ou mobilier présentant les mêmes caractéristiques techniques et esthétiques.

* + 1. – Organisation logistique

Le candidat devra faire état de ses références ainsi que de ses capacités propres (moyens humains et matériels) pour assurer une parfaite mise en œuvre des installations.  
Il détaillera son organisation logistique en proposant un calendrier estimatif de livraison, un processus de livraison et d’installation.

Une équipe dédiée et un interlocuteur privilégié seront désignés, ainsi qu’une équipe de monteurs. Ces éléments seront à indiquer au CMT.

Un état des lieux avant et après la réception de la livraison sera réalisé en présence d’un représentant de l’université et de l’interlocuteur privilégié du candidat.

Toute dégradation constatée suite à son intervention sur sites livrés lui sera imputable.

Les emballages et autres déchets seront enlevés immédiatement après montage et installation du matériel commandé, sans frais, par le titulaire qui en assure l’évacuation et l’élimination dans le respect des normes en vigueur.

* + 1. – Formation du personnel

Le fournisseur s’engagera à former les responsables de sites, sur place, à l’utilisation de certains mobiliers ou matériels si nécessaire.

1. **Obligations du candidat**

Le candidat s'engage :

* à prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions du règlement de l’université,
* à se conformer aux moyens qu'il aura prévus conformément à son mémoire technique, et qui auront été approuvés par la personne chargée de la conduite du marché. Dans le cas où il les modifierait, il en aviserait la personne chargée de la conduite du marché. Cette disposition concerne également les trajets empruntés lors des transports,
* à respecter les conditions d'exécution fixées lors des réunions préparatoires,
* à se conformer au Code du Travail et notamment au respect des garanties minimales.

# Tout manquement à ces règles sera sanctionné par l’application des pénalités prévues au C.C.A.

***Joindre l’Excel en annexe***